

Décision n°2022-53

Nature : Commande Publique (1.7.7)

**Marché n°22A003 : Travaux de réhabilitation des logements
de l'école du bourg**

Lot n°4 : CVC/Plomberie - Avenant n°1

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU la délibération n°2020-07-07 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

VU le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des logements de l'école du Bourg notifié au groupement d'opérateurs économiques représenté par ARCHI-MADE (architecte mandataire), situé 16 rue des Capucins à Lyon (69001), en date du 21 septembre 2021,

VU la décision n°2022-15 en date du 21 mars 2022 portant attribution du lot n°4 – CVC/Plomberie du marché de travaux de réhabilitation des logements de l'école du bourg à la SARL HERVE BAROU PLOMBERIE, située 10 rue Sainte Barbe à Sainte-Foy-lès-Lyon (69110) pour un montant de 23 430,00 €HT soit 25 773,00 €TTC (TVA 10%),

VU l'article R. 2194-2 du Code de la Commande Publique selon lequel un marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 15% pour les marchés de travaux,

CONSIDÉRANT que la préparation de chantier a mis en évidence un dysfonctionnement de la VMC due à sa vétusté et qu'il a été proposé par le maître d'œuvre de changer l'ensemble et de positionner une VMC par logement,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Une modification est apportée au marché initial afin d'intégrer la fourniture et la pose d'une VMC dans chacun des trois logements.

ARTICLE 2 : Ces travaux supplémentaires représentent une plus-value de 2 105,00 € HT soit 2 315,50 € TTC (TVA 10%).

ARTICLE 3 : Le marché de travaux du lot n°4 – CVC/Plomberie s'élève désormais à 25 535,00€ HT soit 28 088,50 € TTC (TVA 10%) ce qui représente une augmentation de 8,98 % par rapport au montant initial.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 22 juillet 2022

Pour le Maire empêché,
Laurence MARCASSE,
1^{ère} Adjointe



Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20220722-Dec2022-53-AR
Date de télétransmission : 25/07/2022
Date de réception préfecture : 25/07/2022

Publication le 25 juillet 2022